



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 24 REPRESENTÉES : 04 ABSENTE : 01</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 31 janvier 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 28 mars 2023</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</p> <p><b>Étaient représentées :</b> Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Sophie BIBAL ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU et Mme Marie-Thérèse BERGERET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN.</p> <p><b>Absente :</b> Mme Stéphanie LUSSIANA.</p>
--	--

**Délibération n°03**

**Rapporteur : Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET**

**Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à la Boule Uginoise**

Le boulodrome, sis 70 place André Cerbonney à Ugine, est mis à disposition de l'association « la Boule Uginoise » pour leur utilisation quotidienne et pour l'organisation de manifestations. L'association règle les charges énergétiques liées à l'utilisation de celui-ci (notamment les frais d'électricité et de gaz).

Il convient d'aider l'association pour le financement engagé. Il est donc proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « la Boule Uginoise » d'un montant de 500 €.

La commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « la Boule Uginoise ».**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230206-20230206\_DE03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Publication : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

